

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois

patent d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et sont patent d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havat, rue J.-J. Rousseau, 8, M. Laffie et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table of train schedules with columns for destinations (Cahors, Parnac, Luzach, etc.), departure times, and arrival times.

Cahors, le 3 Juillet 1875

On lit dans le Français :

Tous les renseignements reçus du Midi sont conformes pour présenter comme excellent l'effet qu'a produit la présence du Maréchal sur les populations près desquelles il s'est rendu.

Cette appréciation est confirmée par les journaux des départements du Midi. Le maréchal de Mac-Mahon a paru devant les populations comme le représentant de la loi et du droit, puisant sa force dans le choix de l'Assemblée nationale, imposant silence par cela même aux factieux qui contestent son autorité, et qui voudraient lui substituer soit un pouvoir démagogique, soit un pouvoir césarien, qui n'auraient rien à voir, l'un et l'autre, avec le consentement libre et éclairé de la France.

Les acclamations patriotiques dont le Maréchal a été l'objet, indiquent clairement que c'est vers lui que les conservateurs doivent se tourner unanimement. Le respect des institutions à la tête desquelles il est placé, donnent satisfaction au pays pour le présent et pour l'avenir. Nous avons, en effet, une Constitution révisable et perfectible qui offre toutes sortes de garanties, tandis que le triomphe des prétentions dictatoriales, de quelque côté qu'elles viennent, nous perdrait à jamais au dehors comme au dedans.

L'opinion la plus généralement acceptée dans les cercles parlementaires est que la dissolution pour cette année ne serait possible que si le gouvernement prenait dans ce sens une attitude très-accentuée. Or, il est bien évident que les résolutions du gouvernement à cet égard, sont subordonnées à la décision de l'Assemblée dans l'affaire du scrutin d'arrondissement, et que, loin de pousser à la dissolution, le gouvernement chercherait au contraire, à la retarder, si le scrutin de liste était maintenu. La gauche se trouve donc placée dans une alternative qui devient chaque jour plus claire : ou l'adoption du scrutin d'arrondissement, ou l'ajournement indéfini de la dissolution et une crise ministérielle dont nul ne saurait prévoir les conséquences finales.

La lettre du marquis de Franclieu, que l'Univers a publiée, est vivement désapprouvée dans les cercles de la droite modérée où l'on dément formellement qu'il ait été question de poser des conditions au comte de Chambord et, notamment de lui interdire un second mariage dans le cas où il deviendrait veuf. Par contre, il est parfaitement exact que le maréchal de Mac-Mahon refusa une entrevue avec le comte de Chambord, quand ce dernier vint à Versailles en novembre 1873, mais ce fut là un acte entièrement spontané, qui était commandé au Maréchal par sa situation même et dont il est parfaitement injuste de rendre responsable ce que les Chevaux-Légers appellent l'intrigue orléaniste.

Le rapport de M. Savary sera distribué demain. Il contient les dépositions de 50 témoins et 540 pages de texte.

Le bruit, répandu à Toulouse, que le comte de Chambord aurait résolu de venir visiter le théâtre des inondations n'est pas confirmé dans les cercles légitimistes.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

On nous signale l'arrivée à Trouville de l'archiduc Albert d'Autriche. Bien que ce prince voyage dans le plus strict incognito et qu'il ait instamment prié qu'on lui épargnât toute espèce de réception officielle, nous ne croyons pas manquer aux convenances et à la discrétion en le saluant avec tout le respect et toute la sympathie que la France doit à un hôte si illustre. Pour ôter à la presse allemande de Berlin et de Vienne tout prétexte de répéter que nous nous livrons, à la moindre occasion, à des illusions dangereuses, disons d'avance que le voyage de l'archiduc en France n'a et ne peut avoir aucune signification politique. Il voulait se reposer et améliorer sa santé; ses médecins lui ont conseillé des bains de mer sur quelque plage de la Normandie : il a suivi leur conseil, et voilà tout. Nous ne croyons pas toutefois troubler son repos et l'importuner par des combinaisons politiques en rappelant à nos lecteurs ce qu'il est, quelle haute place il occupe dans son pays, quels services il a rendus à l'Autriche, et dernièrement à la cause générale de la paix.

Oncle de François-Joseph, l'archiduc Albert est, par sa position, son autorité, ses fonctions et ses hauts mérites, le premier personnage, après l'empereur, dans la monarchie austro-hongroise. Fils du célèbre archiduc Charles, il a hérité des talents militaires de son père, et

L'Autriche lui doit la victoire de Custoza, que les hommes de l'art proclament comme une des plus belles batailles de notre siècle. On a souvent fait la remarque que si l'archiduc Albert, au lieu de commander, en 1866, l'armée du Sud contre les Italiens, avait été mis à la tête de l'armée du Nord, la catastrophe de Sadowa n'aurait pas eu lieu. Mais le malheureux général Benedek a été imposé au gouvernement par l'opinion publique, par la presse, et l'Autriche a éprouvé, comme nous-mêmes quatre ans plus tard, quels tristes effets produit souvent l'engouement populaire.

Après la guerre, l'archiduc Albert s'est consacré avec ardeur et persévérance à l'œuvre de la réorganisation de l'armée. En qualité d'inspecteur général de toutes les forces de l'empire, il déploie une activité infatigable; il est constamment en mouvement : on le voit, de l'un à l'autre bout de l'empire, examiner l'état des troupes et surveiller le fonctionnement des réformes adoptées. Sa voix est, à juste titre, prépondérante dans toutes les questions militaires, et il est naturellement désigné comme commandant en chef de l'armée en cas de guerre.

Grand patriote autrichien, toutes ses pensées, tous ses soucis sont dirigés vers un seul but : la grandeur, la puissance, la prospérité de l'empire. S'il a pu, surtout comme homme de guerre, regretter l'unité de l'empire, ce regret n'a été que platonique. De même que l'empereur, il a accepté franchement le système dualiste et la Constitution, et, depuis, il n'a fait aucun acte ni prononcé aucune parole qui y fussent contraires. Les Hongrois ont eu maintes occasions de se convaincre que leurs craintes n'étaient pas fondées et que l'archiduc ne leur était pas hostile; il s'est même réconcilié avec leur institution favorite, les honveds. Il n'y a que ceux chez qui les aspirations prussiennes ont effacé toute trace de patriotisme autrichien qui peuvent lui reprocher d'avoir longuement et douloureusement ressenti la défaite de Sadowa; mais l'archiduc Albert, semblable en cela à l'empereur François-Joseph, sait sacrifier ses sentiments et ses préférences personnels aux intérêts de l'Etat; politique sérieux, il a compris qu'après la guerre de 1870-71 le maintien de bons rapports avec le nouvel empire allemand était devenu une nécessité pour l'Autriche, et il a agi depuis en conséquence. Ainsi, avant de se rendre en France, il est allé, d'accord avec François-Joseph, à Ems pour faire une visite à l'empereur Guillaume. Ce dernier a été enchanté et flatté de recevoir un membre si éminent de la maison de Habsbourg et en même temps un si illustre guerrier; il a témoigné à l'archiduc la plus grande déférence et la plus vive cordialité, et l'a retenu auprès de lui plusieurs jours.

Ce qui ne risque pas d'être démenti ou contesté, c'est la prédilection de l'archiduc Albert pour l'alliance russe, et en cela ses sentiments personnels se trouvent en parfait accord avec les vrais intérêts de l'Autriche. Il conseillait toujours la réconciliation avec la Russie, et, depuis que ses vœux ont été accomplis, il a contribué personnellement beaucoup à consolider et à développer le rapprochement entre les deux cours. Son séjour prolongé à Saint-Petersbourg, l'été dernier, a puissamment servi à resserrer les liens contractés entre

Alexandre II et François-Joseph dans leurs entrevues précédentes. Il a su gagner le cœur et l'oreille du czar, qui tient en très haute estime ses qualités militaires et politiques. Tout récemment, avant de se rendre à Ems, l'archiduc est allé à Ingenheim pour faire une visite à l'empereur de Russie, et de cette visite a résulté, entre Alexandre III et François-Joseph, une nouvelle entrevue. Changeant son itinéraire habituel pour rentrer en Russie, le czar est allé à la frontière autrichienne, à Eger, là où l'attendait l'empereur d'Autriche, et les deux souverains ont traversé dans le même wagon une grande partie de la Bohême. C'est là un succès notable pour l'archiduc Albert, nous l'en félicitons et nous nous réjouissons vivement de tout ce qui tend à augmenter l'intimité entre l'Autriche et la Russie.

Ajoutons que son séjour parmi nous, tout en ayant un caractère purement privé, peut bien avoir pour nous des conséquences heureuses. Malgré son incognito, qui sera respecté, il ne pourra pas et ne voudra pas s'isoler au point d'ignorer et de ne pas voir ce qui se passe autour de lui. Il restera pendant quelques semaines dans notre atmosphère sociale; il sera témoin de notre vie; on annonce, d'ailleurs, qu'il doit passer à Paris au retour des bains de mer; il ne manquera donc pas d'occasions de se convaincre que ce ne sont pas les pensées de guerre et de vengeance qui nous occupent, que nous désirons ardemment la paix et que c'est par les moyens de la paix, que nous travaillons à relever notre patrie.

Français.

On se rappelle encore avec un sentiment d'horreur et d'effroi la machine infernale de Fieschi. Les bombes d'Orsini, sans causer un mal aussi affreux, firent cependant plusieurs victimes. Les assassins qui ont poursuivi M. de Bismarck de leur haine n'ont heureusement fait de mal à personne. Aujourd'hui enfin, Duchesne et Wiesinger, au lieu d'avoir recours comme les premiers ennemis de l'illustre homme d'Etat, au pistolet ou au poignard, n'ont plus usé que des feuilles de papier à lettre et des timbres-poste. Il est impossible de pousser plus loin la douceur dans le crime, et les juges de Vienne aussi bien que ceux de Bruxelles, désarmés par l'extraordinaire aménité de ces sicaires, les ont renvoyés acquittés. Il est vrai que si ces derniers personnages ont d'abord été arrêtés sous la prévention de tentative d'assassinat, on n'a pas tardé à reconnaître qu'on avait en réalité affaire à des malfaiteurs d'une autre catégorie moins terrible. Leur profession n'était pas le meurtre, mais la délation et le chantage; et les victimes contre lesquelles ils tendent leurs pièges n'étaient pas le ministre d'Allemagne, mais le clergé catholique et l'ordre des jésuites.

Duchesne écrivait à l'archevêque de Paris pour lui offrir d'assassiner M. de Bismarck; Wiesinger faisait — par lettres également — la même proposition au provincial du collège des jésuites de Vienne. On voit dans les deux cas le même procédé, la même façon de « travailler ». C'est là une ressemblance qui aurait fourni toute sorte de suppositions à l'esprit ingénieux du fameux « monsieur Lecoq ».

Pendant Duchesne a paru à la justice belge un mauvais plaisant ou un imbécile,

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 2 juillet.

Nous voici au 2 juillet sans qu'aucune décision ait encore été prise relativement aux travaux ultérieurs de l'Assemblée et sans que personne puisse dire d'une manière certaine si la dissolution aura lieu cette année ou l'année prochaine; mais, comme vous le pensez bien, cette incertitude même est interprétée contre la dissolution immédiate. Il est bien certain du moins qu'il n'y a plus une minute à perdre si l'on ne veut pas que les élections soient forcément renvoyées au printemps prochain. Pour parer à cette éventualité, les bureaux des trois groupes de la gauche ont imaginé hier, un plan qui sera soumis demain à une réunion générale des trois groupes.

Il s'agirait de proposer à l'Assemblée de prolonger sa session jusqu'à la fin d'août, en ajournant par une loi, au mois de septembre, la session des conseils généraux qui, sans cela, s'ouvrira de droit le 16 août. L'Assemblée épouserait d'ici à la fin d'août son ordre du jour et reviendrait au mois d'octobre nommer le 75 sénateurs à vie dont le choix lui a été réservé.

Ce projet fait aujourd'hui l'objet de toutes les conversations dans les couloirs, mais l'accueil qu'il reçoit n'en fait guère pressager le succès, et bien des personnes pensent même que les gauches renonceront à le proposer à l'Assemblée.

plutôt qu'autre chose. Quant à Wiesinger, son procès a été plus intéressant. L'accusé, qui était un petit employé d'un journal de Vienne, a reconnu franchement que son but était de compromettre la Compagnie de Jésus et de fournir au prince de Bismarck un prétexte pour agir énergiquement contre ceux de ses ennemis qu'il déteste le plus. Ses procédés étaient aussi moins naïfs que ceux de Duchesne. Il demandait, avant de « remuer un doigt » des arrhes de 200,000 thalers; ses prétentions, en cas de succès, étaient beaucoup plus élevées encore. Si, par impossible, un véritable homme politique avait touché de près ou de loin à l'organisation de ce piège, il pouvait espérer que les Jésuites, devant de telles exigences, auraient lieu de se croire en présence d'un personnage un peu sérieux, et seraient moins tentés, au cas où l'assassinat politique aurait des charmes pour eux, de traiter avec mépris et de laisser sans réponse l'offre de services mis à si haut prix. Ces calculs, s'ils avaient été faits, se trouveraient entièrement déjoués. Les lettres de Wiesinger furent remises à la police, et leur auteur fut arrêté au début de cette intrigue dont il se promettait — et dont d'autres peut-être se promettaient avec lui — de meilleurs résultats. Il croyait, a-t-il déclaré naïvement dans le cours de son interrogatoire, que ce qu'il faisait là lui était permis. Tout, en effet, n'est-il pas permis pour la satisfaction des passions anti-religieuses? D'ailleurs, cette étrange satisfaction de conscience n'était pas la seule qu'il espérait ce pauvre diable, et il avoue aussi que l'idée lui était venue qu'après l'exécution de son joli petit plan, il pourrait bien « toucher des honoraires ». — Et de qui donc lui demande le président, attendiez-vous des honoraires? — Je n'en sais rien moi-même, répond-il; de l'ambassade allemande ou du prince de Bismarck, mais je n'ai pas d'idées précises là dessus.

Wiesinger pourra préciser ses idées en toute liberté, puisqu'il a été acquitté; mais nous pensons que d'autres aussi profiteront de l'enseignement contenu dans ces deux affaires. En voyant que décidément le clergé et les ordres religieux ne sont nullement partisans de l'assassinat politique et reçoivent les propositions des assassins qui viennent offrir leurs poignards ou leurs revolvers, ils renonceront à tendre plus longtemps à honorer des gens des pièges aussi maladroits qu'inutiles. Quand on verra que personne ne veut tremper dans un attentat sérieux, on renoncera à organiser ces petits attentats pour rire.

Echo.

On prête au ministère l'intention de demander à l'Assemblée un vote de confiance.

Nous ne saurions accueillir avec trop de réserve des nouvelles qui nous paraissent tout au moins prématurées. Nous croyons que, pour le moment, une discussion sur la politique du cabinet serait à tous égards inutile et fâcheuse. Sous le régime parlementaire, poser la question de confiance est une mesure toujours grave et qui ne saurait être considérée comme un moyen ordinaire de gouvernement.

Un événement considérable et inattendu se produit tout à coup, qui peut modifier la classification des partis, les dispositions de la Chambre et même exercer une influence décisive sur l'avenir du pays: en pareil cas, c'est pour les ministres un devoir de conscience de renoncer à leurs portefeuilles ou de retremper leur autorité et leur crédit dans un vote solennel de la représentation nationale. En dehors de ces circonstances extraordinaires, poser la question de cabinet est une de ces manœuvres dangereuses qui doivent être en général proscrites de la tactique parlementaire. Il faut, pour que des ministres aient le droit de recourir à cet expédient hardi, que l'opposition harcèle le gouvernement, sans oser l'attaquer en face, et que, de son côté, la majorité se montre flottante et indécise. Une administration qui est tous les jours en butte à des vexations sans cesse renaissantes et à des tracasseries puériles, peut éprouver le désir légitime de prendre les devants, de choisir son terrain et son heure et d'en finir d'un seul coup avec les attaques impuissantes de ses adversaires.

Mais, pour qu'un cabinet puisse se permettre d'intervenir les rôles, de prendre l'initiative du combat, de critiquer les intentions de ses ennemis au lieu de se borner à défendre ses propres actes; pour qu'en un mot les ministres soient autorisés à fausser, dans une certaine mesure, les ressorts du système parlementaire, il faut que, de son côté, l'opposition n'ait pas compris ses devoirs et n'ai

pas respecté les conditions normales de la lutte.

Or, aujourd'hui, ni l'état du pays ni l'attitude du Parlement ne comportent un débat sur la question de confiance.

Informations

M. le général de Cissey, ministre de la guerre, a l'intention de soumettre, très-prochainement, à l'Assemblée nationale un projet de loi sur l'avancement dans l'armée.

Ce projet de loi a été préparé par une commission chargée, sous la présidence de M. le maréchal Canrobert, de la révision de la loi du 14 avril 1832 et des autres lois ou ordonnances sur la matière.

Le Conseil d'Etat a été dernièrement saisi d'un projet de décret ayant pour objet de réviser le règlement du 25 janvier 1868 sur la pêche fluviale.

On nous assure que l'étude pratiquée à ce sujet par le conseil est terminée. Les conclusions, favorables au projet précité, approuvent l'augmentation des pouvoirs réglementaires des préfets. Ces derniers auraient la faculté d'étendre la durée des périodes d'interdiction et de déterminer chaque année la nomenclature des engins de pêche permis dans leurs départements. Cette faculté s'exercerait sous le contrôle des conseils généraux, et l'administration supérieure, dans un but d'uniformité, se réserverait l'homologation des arrêtés préfectoraux.

L'année dernière, le ministre de la marine convoqua l'envoi à la Nouvelle-Calédonie d'un convoi de jeunes indigentes recueillies dans les hospices, maisons de détention, etc., etc.

Bien que plusieurs d'entre elles eussent des antécédents peu recommandables, l'éloignement a produit sur leur esprit un salutaire effet et, revenant à des idées plus saines, toutes sont parvenues, soit à se marier, soit à se créer une position relativement indépendante.

C'est là un résultat d'autant plus favorable que la mesure, tout en ne privant pas la métropole de ses forces vives, fournit un précieux élément de colonisation.

Encouragé par ce premier essai, le ministre de la marine va, nous assure-t-on, tenter une nouvelle expérience. D'après des ordres donnés, des demandes et des propositions vont être faites aux administrations compétentes, et, si elles y répondent, comme il y a lieu de le croire, un second convoi de jeunes filles partira vers la fin de cette année pour la Nouvelle-Calédonie.

On écrit de Lyon :

« Quelques bataillons de l'armée de Lyon ont reçu en échange de l'ancien Chassepot le fusil Gras. On sait que pour le Chassepot l'invention consistait dans l'obturateur en caoutchouc et la cartouche; pour le fusil Gras, il ne reste plus rien de l'ancien système; avant peu il n'y aura plus dans l'armée un seul fusil dit Chassepot. »

L'empereur d'Autriche est allé au-devant de l'empereur de Russie et l'a attendu sur le perron de la gare d'Eger.

A l'arrivée, les deux monarques se sont embrassés très-cordialement à plusieurs reprises. Après s'être présenté mutuellement les personnes de leur suite, les deux souverains ont pris place dans le wagon impérial, et le train est parti pour Kommatou.

ESPAGNE

D'après les dépêches de Madrid, on doit s'attendre à recevoir, d'un jour à l'autre, des nouvelles du théâtre de la guerre, sinon décisives, du moins importantes.

Les opérations militaires ont recommencé de tous les côtés à la fois. La frégate cuirassée *Vitoria* a bombardé les ports de Borneo, de Modaca, et détruit Motrico, d'où était parti l'obus qui tua l'amiral Barcaytegui. Les carlistes qui avaient voulu prendre leur revanche en bombardant Passages, ont vu leur feu éteint par les batteries du fort d'Alza et perdu 35 tués et de nombreux blessés. Ils ont été délogés de la montagne de Jazquiel.

Les généraux Martinez Campos et Jovellar s'avancent de concert sur Cantaviéja contre les forces de Dorregaray. Sur la droite de l'armée du Nord, le général Catalan a remporté un succès marqué, tandis que Cordoba prenait une offensive vigoureuse sur le centre de la ligne de l'Arga, et que les forts du mont Esquinza et de Puente-la-Reina canonnaient des villages occupés par les carlistes. Sur la gauche, forte diversion opérée par le général Loma.

D'un autre côté, Quesada a attaqué l'ennemi entre Puebla de Araozon et les hauteurs de Naularas. Le résultat de l'engagement n'est pas encore connu.

Bref, la reprise des hostilités est générale.

LES INONDATIONS DU MIDI

VOYAGE DU MARÉCHAL MAC-MAHON.

Après avoir distribué quelques récompenses le maréchal de Mac-Mahon est parti d'Agen, le 30 juin, à onze heures, en voiture. Il a traversé à pied le village de Collayrac, qui a été très atteint, et où il a distribué des secours. Il a ensuite pris le chemin de fer à Fourtic. A son passage à Marmande, il a été reçu par toutes les autorités. Le maire a prononcé un discours dans lequel il a exprimé la reconnaissance des habitants envers le maréchal de Mac-Mahon pour ses œuvres de charité.

Le préfet a présenté un certain nombre de maires au président de la République, qui s'est entretenu avec plusieurs d'entre eux de l'état de leur commune. Il a donné des décorations à deux habitants qui lui avaient été signalés comme ayant opéré de nombreux sauvetages. Le président a visité le hameau des Coussains, qui a beaucoup souffert. Il s'est rendu ensuite à l'hôpital de Marmande. Avant de partir, et en présence de la foule, le maréchal a décoré de sa main le capitaine de gendarmerie et un brigadier, leur adressant de cordiales félicitations pour leur dévouement.

Le maréchal a pris congé à Marmande des autorités de Lot-et-Garonne.

A La Réole, il a été reçu par les autorités de la Gironde, le cardinal-archevêque, l'évêque coadjuteur, le préfet et le général commandant le département.

Le maire a remercié le maréchal de sa visite au nom de la population. Le maréchal s'est rendu ensuite à la sous-préfecture et à l'église où Mgr Donnet a prononcé une allocution dans laquelle il a invoqué la protection de Dieu pour la France et pour le maréchal.

Le président a laissé des secours à plusieurs maires. Il a donné des récompenses. Puis il est allé par le chemin de fer à Barsac, où il s'est rendu compte des dégâts occasionnés par l'inondation.

Le maréchal s'est arrêté à Langon où le maire a prononcé un discours exprimant la confiance de la population dans un gouvernement conservateur. Le maréchal s'est entretenu ensuite avec de nombreux maires auxquels il a laissé des secours. Il a ensuite pris congé des autorités.

Le maréchal est revenu à Agen, à huit heures quinze. Durant toute cette excursion, qui a été faite d'une manière assez rapide, le maréchal a été accueilli très chaleureusement par la foule.

Le maréchal a dit à plusieurs reprises qu'il était venu pour se rendre compte des besoins de la population, et que toutes les dispositions étaient prises pour qu'aucun inondé ne restât sans abri, ni vêtements. Il a stimulé la charité privée dont il attend beaucoup.

Il a recommandé aux préfets de signaler les besoins des communes et, parmi les particuliers, les situations les plus dignes d'intérêt.

Enfin, le maréchal-président a annoncé que le ministre des travaux publics viendrait avec des ingénieurs visiter les lieux inondés.

Le maréchal a dû partir hier à sept heures trente par le chemin de fer jusqu'à Toulouse, puis il prendra des voitures qui le conduiront jusqu'au point où il pourra regagner la ville de Foix par chemin de fer.

Le maréchal compte s'arrêter à Pamiers.

Le sauvetage continue dans le faubourg Saint-Cyprien. De tout côté, ce ne sont que soldats et habitants nettoyant la vase de leurs maisons, évacuant leurs mobiliers par les fenêtres, par les balcons, au moyen de cordes et d'échelles. Les ruines sont encombrées de chaises, de fauteuils, de lits, d'armoires à moitié brisés, en morceaux, remplis d'eau et de boue. Les fourgons d'artillerie emportent tout ces objets en ville. La pompe à vapeur fonctionne depuis trois

jours dans le faubourg, manœuvrée par les pompiers de Bordeaux. Elle a une puissance énorme et donne 800 litres d'eau par minute.

Jeudi matin a eu lieu dans l'église du Taur, une messe en l'honneur des soldats morts victimes de leur dévouement pendant l'inondation.

M. le général de Salignac-Fénelon commandant le 17^e corps d'armée; M. le général Lapasset, commandant la division, M. le général Dufaur de Bessol, M. le général Beaudoin, chef d'état-major du 17^e corps d'armée; le général commandant l'artillerie; M. le maire de Toulouse, MM. Houssaye et Vieu, adjoints; M. le comte Bégouen, trésorier payeur-général, assistaient à cette cérémonie, derniers hommages rendus à ces braves militaires victimes de leur héroïsme.

Après la messe dite par M. l'abbé Delpech, aumônier militaire, Mgr l'archevêque a prononcé quelques paroles d'une éloquence émue dans lesquelles, traduisant les sentiments de ses auditeurs, il a fait un magnifique éloge de notre armée dont le dévouement et le courage sont toujours à la hauteur des services qu'on lui demande.

Ce discours, qui a profondément impressionné l'assistance, a été suivi de l'absoute donnée par Mgr l'archevêque.

Le conseil municipal de Montpellier, réuni extraordinairement, a voté, mardi, la somme de 10,000 francs en faveur des inondés.

Le conseil municipal d'Adge (Hérault), a voté une somme de 2,000 francs et ouvert une souscription publique dont la première liste a produit 860 francs.

Le conseil municipal de Cette a voté 15,000 francs.

Le tribunal de commerce de Pezenas a souscrit 1,000 francs.

Le conseil municipal de Corneilhan, petite commune des environs de Béziers, a voté 1,000 francs.

La municipalité de Saint-Chinian a voté 1,000 francs. Le cercle conservateur, composé de vingt-huit membres, a souscrit la somme de 500 francs.

Le conseil municipal de Toulon a voté 5,000 francs. Le maire et les adjoints se sont inscrits chacun pour 100 francs.

Le conseil municipal de Pérols a voté 150 francs.

La cour d'appel de Nîmes a souscrit la somme de 1,500 francs. Le conseil municipal de cette ville 3,000 francs.

Le conseil municipal de Grenoble a voté 5,000 francs. Il a voté en même temps des félicitations à tous ceux qui se sont distingués par leur dévouement.

Le conseil municipal de Rodez a voté 1,500 francs.

Le conseil municipal de Villemur (Haute-Garonne) a voté une somme de 2,000 francs.

La chambre de commerce de Marseille a voté 10,000 francs.

Le *Journal de Paris* annonce que M. le duc d'Aumale a envoyé 25,000 francs aux inondés.

La Compagnie des agents de change de Paris a souscrit au profit des victimes des inondations pour la somme de 30,000 francs.

On écrit du camp d'Avor, le 28 juin :

« Je prends la liberté de vous faire part d'une bonne œuvre à laquelle l'armée vient de participer. A peine le bruit des inondations désastreuses qui viennent de désoler nos provinces méridionales est-il parvenu au camp d'Avor, qu'une souscription s'est ouverte spontanément parmi les sous-officiers-élèves de l'école militaire du camp.

» La somme prélevée sur leur modique solde s'élève à plus de 600 francs. Elle ira se joindre au secours que l'on tend de toutes parts aux victimes d'une telle catastrophe. Il est inutile de vous dire, monsieur le directeur, que ce fait n'est pas isolé dans l'armée. Nous avons la certitude que tous les corps de troupe, officiers et soldats, se cotisent, forment des souscriptions et partagent de cœur le dévouement de leurs frères d'armes, qui, depuis quelques jours, luttent contre le fléau pour lui arracher ses victimes. »

Le conseil communal de Londres a voté, à l'unanimité, une somme de 500 guinées pour les inondés du Midi de la France. La première liste de souscription du lord-maire pour les inondés de France s'élève à 1.147 livres sterling environ.

LES DEUX VILLES

A-propos déclamé à la Comédie-Française, le mardi, 29 juin 1875, au bénéfice des inondés du Midi

PARIS, M^{lle} Lloyd. TOULOUSE, M^{lle} Favart.

Paris

Tout va bien. J'ai payé ma dette de souffrance, Je suis Paris, je suis libre, je suis heureux. J'ai prodigué mon or et mon sang pour la France, D'autres m'imiteront... Que le ciel soit pour eux !
J'ai relevé mes murs, mes théâtres, mes temples, J'en bâtis de nouveaux qui vaudront les anciens, Et mon courage ayant donné assez d'exemples, L'oubliera les malheurs des autres et les miens !

Toulouse

Ecoute-moi, Paris ! La richesse est jalouse Quand les cours sont troublés et les destins tremblants ; Je te dis seulement : Paris, je suis Toulouse, Et j'ai le deuil au front et la blessure aux flancs !
Je risais au milieu de mes plaines fécondes, Je faisais le labour des heureuses cités, Mon fleuve me prêtait pour servantes ses ondes Et les grands pics neigeux m'entouraient de clarités ;
Tout à coup, tout à coup, sur cette douce rive, Comme tombe l'éclair, comme l'aigle descend, L'eau hultante parait, la trombe folle arrive, Et tout est renversé sous le flot mugissant !

Tu connais l'incendie, ô Paris ! ces feux sombres Qui changent une ville en horrible décor, D'abord rouge volcan et bientôt noirs décombres, C'est l'incendie... Eh bien, on y sent l'homme encor !
C'est l'homme formidable et méchant, mais c'est l'homme ! On, partout où la flamme impie étincela, Et quel que soit le nom dont il faut qu'on la nomme, L'homme s'y reconnaît du moins : un homme est là !

Mais l'inondation, la vague furieuse, L'eau qui tombe du ciel et des glaciers géants, Qui croît et qui décroît, toujours mystérieuse, Et qui se perd sans nom aux brumeux océans,
Rien de l'homme n'est là, pas même sa furie ! C'est l'inconnu qui sert une invisible loi, C'est la nature froide et jamais attendrie, Qui fait ce qu'elle veut et ne dit pas pourquoi !

L'homme ne peut que fuir dans sa morne épouvante, Mais le flot plus actif le harcèle et le suit, Et de toutes parts l'onde implacable et vivante, Assiège les maisons qui croulent dans la nuit !
Pas d'asile et d'espoir ! Le fléau fait son œuvre, Le noir démon des eaux frappe tout sans remords, Il saisit la cité dans ses plis de coulèvre, L'étonné et disparaît et mille hommes sont morts !

J'ai vu cela, j'ai vu les mères et les veuves, J'ai vu les orphelins que ce désastre a faits, J'ai vu tous mes trésors engloutis par mes fleuves, J'ai vu les dévouements et j'ai vu les bienfaits !
Ils se sont bien battus, nos soldats héroïques, Dans cet autre bataille où rien ne les défend ; J'ai vu leur chefs courir, désarmés et stoïques, Et mourir un héros pour sauver un enfant !

Les magistrats du peuple ont fait leur noble ouvrage, L'esprit de dévouement a reconnu les siens ; Le premier par le rang comme par le courage À qui dirait : « Pars-tu ? » répondrait : « J'en reviens !
Je ne demande rien, ô Paris ! mais regarde ; La misère des uns fait à tous un devoir ; J'étais riche, je suis pauvre. Que Dieu te garde ! Je vivrai de mon deuil et de mon désespoir.

Paris

Merci ! Je me retrouve en écoutant ta plainte ; Celui qui souffre et vient est déjà mon vainqueur, La flamme généreuse en moi n'est pas éteinte, Et ce qu'à dit ma bouche était loin de mon cœur !
Prends mon or, et par lui que ta douleur espère ! Prends l'or de mes malheurs, à tes maux consacré ! Prends l'or de mon travail, qui deviendra prospère ; Prends l'or de mes plaisirs : il deviendra sacré !

Où, ma sœur, dans ton deuil reprends une espérance. Je ne l'oublierai point, quel que soit le destin, Car nous ne sommes pas deux villes, mais la France, Et le temps d'égoïsme est un passé lointain !
Après les jours mauvais, au sortir des abîmes, Faisons pour nous aimer des efforts plus fervents, Et du moins unissons, en comptant les victimes, Sur les lèvres des morts le baiser des vivants !

HENRI DE BORNIER.

On lit dans le Courrier de Tarn-et-Garonne :
« Un trait admirable entre beaucoup d'autres et qui ne surprendra personne à Montauban, où l'on connaît le dévouement des sœurs garde-malades.
« Ces religieuses ont depuis quelques mois une maison à Moissac. Or, l'une des sœurs soignait, mercredi soir, dans les bas quartiers de Saint-Jacques, une pauvre femme gravement malade. L'inondation arrivait de toute part, les sauveteurs allaient de maison en maison engageant les habitants à quitter leurs demeures menacées, la sœur ne veut abandonner sa malade dont on ne peut se charger ; seule elle reste auprès d'elle, la consolant et l'encourageant. Cependant l'eau envahit la demeure, et déjà elle est jusqu'à mi-corps. Autour d'elle les maisons s'écroulent avec fracas dans le silence de la nuit. Le sacrifice de sa vie est fait, mais elle voudrait sauver celle pour laquelle elle se dévoue ; un secours inespéré arrive, un homme peut pénétrer et aider à monter la malade à l'étage supérieur. C'est là, installée de nouveau à son chevet, qu'elle a pu attendre au milieu des ruines, que le jour arrivant, le salut fût assuré.

« Avec la modestie de l'héroïsme qui s'ignore, cette simple religieuse est seule aujourd'hui à s'étonner que l'on puisse admirer sa conduite. »

L'Echo de la Province a reçu d'un de ses

abonnés le récit d'un épisode de l'inondation. Les PP. Carmes occupent à Toulouse une maison au quartier Saint-Cyprien, rue de Bayonne. Voici après quels dangers les religieux qui habitaient cette maison ont été sauvés :

Le 23 juin, à trois heures du soir, l'eau arrive par la barrière Saint-Cyprien dans la rue de Bayonne. Dans toutes les maisons on barricade les portes, mais en moins de 10 minutes l'eau est montée d'un mètre. Les Carmes se précipitent dans leur couvent pour sauver les ornements et les vases sacrés, les saintes espèces sont portées à la hâte au premier, à la bibliothèque. Puis, convoqués par le P. Bazile, ils descendent dans le jardin. Rester là était impossible, du levant et du couchant on est envahi, le mur mitoyen de la maison est emporté par l'eau qui vient de l'Est au Midi, un petit mur de terre est aussi emporté. On demande aux voisins s'il y a plus de sûreté chez eux que chez les Carmes. « Non, nous sommes envahis, nous périrons. » Toute cette famille, composée de cinq personnes, est aujourd'hui peut-être sous les ruines de la maison écroulée. Le R. P. Bazile convoque alors ses frères pour consommer les saintes espèces. Puis il leur dit : « Mes amis, comment nous sauver ? faites chacun ce que vous pourrez ; moi, je reste ici... » Le R. P. Philippe et le F. Paulin franchissent le mur du Nord et s'enfuient chez un voisin. Le P. Emmanuel, le P. Fabien, le F. Nicolas, le F. Philippe, une famille composée de quatre personnes remontent au premier étage du couvent. Ils ont de l'eau jusqu'à la ceinture. Au fond du corridor, qui longe à l'Ouest la chapelle, un Père avise une petite ouverture en demi-lune, il casse un carreau et appelle. C'est là qu'habite la famille du commandant Wolfar. On répond que en sautant sur le toit d'un petit caveau qu'ils ont dans leur cour, on peut atteindre le mur de la cour de la chapelle et rentrer par la fenêtre ; c'est le parti qu'ils prennent. Il est cinq heures environ, l'eau roule comme un fleuve dans ce malheureux quartier où on voit tomber les plus hautes maisons qui s'abîment, projetant un nuage de poussière.

La nuit était venue, les Pères se confessent les uns aux autres et entendent la confession des personnes présentes. Au bout de quelques instants, le Père Bazile appelle ses compagnons : « Mes amis, la maison tremble ; vite au premier ! c'est plus solide, nous y serons plus en sûreté... » Mais, notre Père, nous recevons les poutres, les briques ; montons plutôt sur le toit... » Le Père avait entraîné le plus grand nombre avec lui. A peine chacun était-il monté soit sur le toit, soit aux étages supérieurs, qu'une partie de la maison s'écroula. A ce moment un jeune homme, employé d'une maison voisine, sauta sur le bas côté de l'église (il n'était alors que 9 heures et demie du soir, les éboulements avaient commencé à 9 heures 10). « Venez chez nous, s'écria-t-il, notre maison est solide, bien bâtie à chaux et à sable sur voûte..., venez, vous serez sauvés. » Oui, mais comment faire ? pas d'échelle, et nous sommes séparés de vous par une cour de 12 à 15 mètres de large. » Le jeune homme s'avança résolument pour voir si, dans la cour, il n'y avait pas quelque échelle... Là, il aperçoit le mur de la maison étagé par le mur de la cour. Il s'y hasarde et passe à califourchon jusqu'à un mètre de la fenêtre du premier, où était le R. P. Bazile avec tous les autres. Il aide chacun à passer, les conduisant et les tirant, les uns après les autres, faisant autant de voyages qu'il y avait de personnes. Mais il fallait sauver ceux du troisième étage. On y parvint au moyen de draps et de rideaux roulés en corde. A onze heures et demie tout le monde était en sûreté.

Chronique locale et méridionale.

M. le Préfet a adressé la circulaire suivante aux Sous-Préfets et Maires du département :

Messieurs,

Par ma Circulaire du 28 juin courant, j'ai eu l'honneur de vous inviter à ouvrir dans vos communes des souscriptions en faveur des inondés du Midi. Les désastres sont immenses, et les misères à soulager nombreuses. L'appel du Comité central, présidé par Madame la Maréchale de Mac-Mahon, a été entendu. Les populations du Lot tiendront à honneur d'y répondre, j'en suis convaincu.

Je viens donc aujourd'hui compléter mes instructions du 28 juin.

Je vous prie d'organiser dans vos communes un Comité de trois ou de cinq personnes

au plus, qui voudront bien solliciter les offrandes. Le concours des Dames de vos localités ne vous fera pas certainement défaut ; elles ont été admirables de dévouement et d'abnégation aux époques douloureuses dont le souvenir est encore si près de nous ; elles s'empresseront de rappeler autour d'elles que la charité privée ne saurait s'exercer dans des circonstances plus opportunes.

Je vous serai reconnaissant de me faire connaître le nom des personnes qui consentent à faire partie du Comité local. Les offrandes seront recueillies par ce Comité et versées entre les mains de MM. les Percepteurs, de MM. les Receveurs particuliers ou à la Trésorerie générale. Vous me transmettez chaque jour copie des listes des souscriptions, directement pour l'arrondissement de Cahors, et par l'entremise de MM. les Sous-Préfets pour les arrondissements de Figeac et de Gourdon. Je ferai parvenir immédiatement ces listes à Versailles, à Madame la Maréchale de Mac-Mahon, duchesse de Magenta.

Je compte, Messieurs, sur votre dévouement le plus absolu pour m'aider dans l'accomplissement de cette œuvre charitable.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot, V^{le} DE GOMBERT.

Lettre de Monseigneur l'Evêque de Cahors Clermont-Ferrand, 29 juin 1875.

Messieurs et chers Coopérateurs, Plusieurs de nos départements du midi viennent d'être atteints par un terrible désastre. Vous en connaissez, par les journaux, les tristes et déchirants détails ; des villes populeuses, une foule de villages, de hameaux ont été ravagés par le fléau de l'inondation. Beaucoup y ont perdu la vie et des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants se sont trouvés sans abri, sans vêtements, sans pain.

Devant un spectacle si émouvant, en face d'une détresse si affreuse, si profonde, si étendue, la France entière s'est émue.

Nous répondons, Messieurs et chers coopérateurs, au cri de votre cœur et à la pensée de tous nos chers diocésains, en vous ordonnant de faire un appel à la charité de vos paroissiens pour les malheureuses victimes de l'inondation. Concertez-vous avec les autorités civiles, avec les comités qui s'organisent dans le même but, faites tous vos efforts, et unissez-vous à tous ceux qui seront faits pour provoquer et recueillir des aumônes aussi abondantes que possible.

Nos chers Diocésains ont le cœur chrétien et parlant compatissant ; ils savent que la charité doit être catholique, c'est-à-dire universelle ; plusieurs d'entre eux ont souffert, le cri de leurs souffrances a été entendu : ils entendront, à leur tour, le cri de ceux qui souffrent et répondront généreusement à votre appel. Qu'ils donnent abondamment et surtout qu'ils donnent promptement. Le désastre est immense, incalculable, la misère pressante, il faut que l'élan de la charité soit prompt, et qu'il soit immense comme le désastre.

Nous ne secourons pas toutes les misères : nous ne pouvons rendre aux pères, aux mères, les enfants ; — aux enfants, les pères et les mères ; — à chacun les parents, les amis qu'ils ont perdus ; mais l'aumône que nous ferons soulagera les souffrances physiques, et si elle est généreuse, spontanée, générale, elle témoignera au moins de la sympathie que nous ressentons pour de si grandes douleurs.

En conséquence, une quête sera faite dans toutes les Eglises et Chapelles de notre Diocèse où se fait l'office public, le Dimanche qui suivra la réception de la présente circulaire, et Messieurs les Curés en feront parvenir immédiatement le montant au Secrétaire de l'Evêché.

Recevez, MM. et chers Collaborateurs, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux.

† PIERRE, Evêque de Cahors.

ORPHEON DE CAHORS.

Mardi prochain, 6 juillet courant, grand concert de la Société orphéonique de Cahors, dans la salle du spectacle, organisé par MM. Fenouillet et Combes, au profit des inondés du Midi. L'affiche du jour donnera le programme.

Quoique de courte durée, l'orage de jeudi soir a fait bien des ravages. La rivière du Pal, les plaines de Labarre, St-Mary, Cabessut, etc., ont été dévastées. Les tabacs avancés ont presque entièrement péri, et on évalue pour les vignes la perte à plus d'un quart de la récolte.

Nous ne savons pas encore si les environs de Cahors ont eu seuls à souffrir. Nous attendons des détails.

MAIRIE DE CAHORS.

Souscriptions pour les inondés.

Troisième liste.

MM. Ayms, inspecteur d'Académie en retraite 25 fr ; Vinel, pharm. 25 ; Grégoire, employé de commerce 4 fr ; de Camy, chef d'escadron en retraite 20 fr ; Rodolosse, commandant en retraite 30

fr ; Bourette, insp. des contrib. directes en retraite 40 fr ; Colin, cond. des ponts et chaussées 5 fr ; Sol, id. 5 fr ; Vayrac, id. 5 fr ; Sor, id. 5 fr ; Carriol, id. 5 fr ; Gilis, id. 5 fr ; Allias, id. 5 fr. Labro, agent secondaire, 2 fr. 50 ; Carlin, id. 2 fr. 50 ; Violet, id. 2 fr. 50 ; Constant, id. 2 fr. 50 ; Marqués, avocat, 50 fr ; Lacombe, Henri, ex-pharmacien, 40 fr ; Sers, greffier du tribunal de commerce, 40 fr ; Richard, Maurice, 50 fr. Conté, marchand, 5 fr ; Poujet, cond. de ponts-et-chaussées, 5 f. ; Pouzergues, id. 5 fr. ; Delpech, agent-secondaire 2 fr. ; Carriol, id. 2 ; Rames, id. 2 fr. ; Lestandies, agent secondaire 2 fr. ; de Flaujeac, membre du Conseil municipal, 40 fr ; Cathala Hilarion 5 fr. ; Pincherat, Pierre, 40 fr ; Anglars, Paul, 40 fr ; Cangardel, Ernest, 25 fr ; Beyrières, M., 5 fr ; Delheil, entrep., 5 fr. ; Personnel de la Préfecture 91 fr. 50 ; Lacombe, médecin, 40 fr ; Sob, 5 fr ; Roth, père, 40 fr ; Bonamy, 25 fr. Personnel de l'Université et élèves du Lycée, 2^e versement, 380 fr. 80.

Dernières nouvelles

Versailles, 2 juillet, soir.

La réunion générale des trois groupes de la gauche a eu lieu aujourd'hui, à 2 heures, à l'hôtel des Réservoirs. Environ 200 membres y assistaient. MM. Gambetta, J. Simon et Arago ont appuyé la résolution formulée par les bureaux des trois groupes.

La réunion a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

« Considérant que, depuis le 25 février, le pays réclame instamment la mise en action des nouvelles institutions ;

« Considérant que c'est l'intérêt général qui l'impose au patriotisme de tous ;

« Considérant que l'ordre du jour des lois nécessaires à voter avant de se séparer en assure l'épuration avant le milieu d'août pourvu qu'on s'abstienne de nombreux amendements et de longs discours ;

« La réunion recommande à tous les membres de ses groupes la plus grande réserve dans les amendements et les discours, et charge ses bureaux de s'entendre avec le gouvernement, avec le président de l'Assemblée et les autres groupes de la Chambre pour fixer l'ordre du jour et assurer la dissolution dans le plus bref délai possible. »

Cette manifestation ne paraît pas de nature à modifier sensiblement la situation, et bien des personnes pensent qu'elle a eu lieu plutôt pour l'honneur du principe qu'avec une espérance sérieuse de succès. Il est certain aujourd'hui que le gouvernement se tiendra complètement en dehors de toute action favorable ou hostile à la dissolution.

Paris, 2 juillet.

Le président de la République est parti ce matin à 5 heures, de Foix, pour visiter Verduns et d'autres localités qui ont souffert des inondations. Il était de retour à Foix à 11 heures, et il est reparti à midi et demi pour visiter la Bastide-Besplas.

Demain il ira visiter les lieux inondés de l'Aude et couchera à Carcassonne.

La somme recueillie pour les inondés par le comité de souscription placé sous le patronage de la duchesse de Magenta atteignait, hier soir à 5 heures, 760,000 fr.

D'après les avis de Pau, le général Nansouty, qui continue ses observations météorologiques sur le pic du Midi, aurait annoncé une nouvelle crue de la Garonne et de l'Adour pour la fin de cette semaine.

On sait que M. Louis Neyret, le gendre de M. Mathieu de la Drôme et le continuateur de ses annuaires, a prêté, de son côté, une grande crue du Rhône dans le courant de juillet.

Il faut noter ces fausses prédictions avec l'espoir qu'elles ne se réaliseront pas.

Le comte de Chambord a envoyé 5,000 fr.

Le frère Irlida a été élu aujourd'hui supérieur général des Ecoles chrétiennes.

L'Impératrice Eugénie a envoyé 4,000 fr. pour les inondés et le prince impérial 6,000 fr.

Bourse de Paris.

Paris, 3 juillet 1875.

Rente 3 p. %	63,92
— 4 1/2 p. %	95,00
— 5 p. %	104,07

Crédit foncier de France.

Emission à 485 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.

Publications de la librairie Hachette

Le Dictionnaire abrégé de la langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Co.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 135e livraison (3 juillet 1875).

Plombières, par P. Vincent. — Boieldieu, par N. Mouzin. — Les aventures du capitaine Magon, par L. Cahun.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 756e livraison (3 juillet 1875).

Bulletin de la Société de Géographie.

Sommaire de la livraison d'avril. I. — Mémoires et Notices. Charles Maunoir. — Rapport sur les travaux de la Société de Géographie et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année 1874.

II. — Communications. Dr J. Armand. — Projet de voyage scientifique dans l'intérieur de l'Indo-Chino (avec carte dans le texte).

III. — Comptes rendus d'ouvrages. J. Codine. — Le Canarien, livre de la conquête et de la conversion des Canaries par Jean de Béthencourt.

IV. — Actes de la Société. Procès-verbaux des Séances. — Ouvrages à la Société.

Cartes. Esquisse pour l'intelligence du rapport sur les progrès des sciences géographiques. Bureaux : 58, rue des Ecoles, Paris.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° 1687. — 26 Juin 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris par M. Philibert Audebrand. — Le chaudron du diable, nouvelle par M. G. de Cherville (suite).

Gravures : Pose de la première pierre de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre. — L'église de Saint-Epvre de Nancy. — La pêche tableau de M. Firmin Girard. — Revue financière de la semaine. — Chronique du Sport. — Bulletin bibliographique. — Annonay, Vidalon Thorenc. — Faits divers. — Le monument de Théophile Gautier.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION DE M^{ME} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, paraissant le samedi de chaque semaine, donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; 42

planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot, frères, fils et Co, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraichissant contre CONSTIPATION, Hémorroides, Migraines. Ph^{ie} 25, r. Grammont, Paris. — B^{te} 2, 50. Poste 2, 75

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Laytou.

Très incessamment Ouverture du Grand Café Tivoli

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abaille, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'incendie.

Garantie : 27 millions — Capital social : 12 millions — Primes en portefeuille : 15 millions

EAUX MINÉRALES DE MIERS

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)

Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Enfin, à la modicité se joint un avantage inappréciable, qui rend peu dispendieux le séjour à Alvignac.

Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le médecin des Eaux, dans l'Hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. Carbois, à Alvignac, par Gramat (Lot).

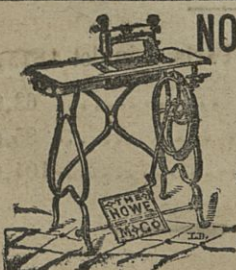
TABLEAU DES DISTANCES

Novellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.



NOUVELLES MACHINES A COUDRE

Spéciales pour Familles et Ateliers. L'UTILE : 75 — la PRÉCIEUSE : 120 — La "NOUVELLE SILENCIEUSE" véritable Expéditive : 225 fr., avec guides et accessoires ; garantie 5 ans.

Glacière Cadurcienne GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1^{er} choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ÉTUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE

par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix : 30 centimes

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

A CÉDER pour cause de santé, grande banlieue de Paris, un journal politique 40 ans, avec ou sans imprimerie. S'adresser par lettre à M. Sallé, 15, rue Burg, Paris.

AVIS.

On demande à acheter une Propriété. S'adresser à M. VINCENS, pépiniériste à Cahors.

AVIS

On demande à céder un Magasin de Mercerie et de Modes, très bien placé, dans la ville de Montauban. Position assurée.

Toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Capelle, notaire à Montauban.

A VENDRE

Pour cause de Décès Une bonne ÉTUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque. S'adresser à Madame veuve Cossé, à Lalbenque.

ETABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

À l'Établissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Écrire : Administration de la C^{ie} concessionnaire, PARIS, 22, boulevard Montmartre.

Cahors, chez M Dulac, pharmacien.

AVIS M^{ME} V^{VE} ANDRAL

A l'honneur de prévenir ses clients qu'elle vient de reprendre l'ancienne Auberge de M^{me} V^{ve} Lafon, rue de Lycée, et qu'elle continuera comme par le passé à contenter sa clientèle.

On trouvera chez elle : chevaux et voitures à volonté.

A VENDRE UNE VOITURE

dite Américaine

S'adresser à la Gendarmerie, à Cahors.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Établie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18

Anciennement Compagnie Royale

Fonds de garantie : 121 millions

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ÉNTERE Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie. . . 28,107,916 fr. Arrangements payés aux Rentiers. . . 129,628,201 fr. Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière. . . 11,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements à MM. Bénéch, à Cahors ; Puel, à Figeac ; Lacambre, à Gourdon ; Bap^{te} Planion, à Souillac.

